



APPRENTISSAGE BP JEPS ACTIVITES EQUESTRES



L'APPRENTISSAGE, UN ATOUT POUR VOTRE REUSSITE

Une formation adaptée au marché de l'emploi

Nos objectifs :

- Hippologie et soins courants aux équidés
- Pédagogie de l'animation à poney et à cheval
- Pédagogie approfondissement technique
- Équitation pratique et théorique
- Réglementation

Filière Cheval

- 4^{ème} - 3^{ème}
- CAPa Palefrenier Soigneur
- BP Responsable d'Entreprise Hippique
- Animateur Equitation
- **BP JEPS Activités Equestres**
- DE JEPS Activités Equestres

Une insertion dans la vie active

- Le BP JEPS est un diplôme délivré par le **Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques** par validation d'unités capitalisables (UC). Les UC permettent d'évaluer le niveau de compétence attendu en fin de formation.

Ce diplôme permet de s'insérer dans la **vie active** comme enseignant - animateur en tant que salarié ou indépendant, dans une structure équestre ou d'envisager **une poursuite d'études** vers un DE JEPS « Sports équestres », une formation universitaire....

Possibilité de valider 1 ou plusieurs blocs de compétences

Une individualisation du parcours de formation grâce à une équipe de professionnels entièrement à votre écoute



Taux de réussite
Voir site internet

Retrouvez toutes les informations sur les formations proposées par le
CDFAA de la Corrèze à cette adresse :
<https://cdfaa-de-la-correze.com>

TAUX
D'INSERTION
Voir site internet

TAUX DE
SATISFACTION
Voir site internet

CDFAA de la Corrèze
Site de Tulle-Naves - Cézarin – 19460 NAVES
05 55 26 85 34
cfa.tulle-naves@educagri.fr
www.cdfaa-de-la-correze.com

Apprentissage et handicap
Etablissement en capacité
d'accueillir des publics en situation
de handicap.



Liberté
Égalité
Fraternité

APPRENTISSAGE

BP JEPS - ACTIVITES EQUESTRES



CDFAA de la Corrèze

Diplôme de niveau 4
Formation en alternance

Le titulaire du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, BPJEPS, exerce le métier d'animateur dans une association, un club sportif ou une entreprise. Il peut également préparer les concours de la fonction publique territoriale (éducateur territorial des activités physiques et sportives, animateur territorial) ou de la fonction publique hospitalière (animateur). Avec la mention activités équestres, il peut encadrer des activités équestres de l'initiation au premier niveau de la compétition, et participer à l'organisation de ces activités et à la maintenance du matériel et des installations.

• Objectifs :

Le CDFAA de la Corrèze, site de Naves vous propose une formation **BP JEPS Activités Equestres** qui répond aux besoins des professionnels.

Les objectifs de la formation sont de

- concevoir des projets d'animation sportive,
- conduire des séances d'animation sportive adaptées au public,
- conduire des cycles d'apprentissage, compétitions,
- être capable d'adapter son activité au public,
- devenir un éducateur polyvalent.

• Conditions d'admission et organisation pratique :

- ✓ L'apprenant doit avoir moins de 30 ans à la signature du contrat.
- ✓ Il n'y a pas de limite d'âge si l'apprenant est reconnu travailleur handicapé.
- ✓ Certains publics peuvent entrer en apprentissage au-delà de 29 ans révolus comme les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise et les sportifs de haut niveau.
- ✓ Etre titulaire du P.S.C 1.
- ✓ Etre titulaire du galop 6, le galop 7 est recommandé.
- ✓ Possibilité d'hébergement et de restauration.
Pour les tarifs, nous consulter.

- Pré-requis : maîtrise de la langue française et obtention des VEP BP JEPS ou du diplôme AE.

• Contenu pédagogique :

- Enseignement technologique et professionnel :

U.C.1. Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure (32h)

U.C.2. Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure (32h)

U.C.3. Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités équestres (299h)

U.C.4. Techniques de la mention des activités équestres pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option (options possibles : UC4 A Initiation poney, cheval, UC4 B Approfondissement technique, UC4 C Équitation d'extérieur) (232h)

• Durée, alternance et délai d'accès :

La durée moyenne du parcours en centre est de **595h sur 1 an**.

Le parcours alterne des périodes en centre de formation (17 semaines) et des périodes en entreprise.

Un planning d'alternance est établi annuellement par le CDFAA de la Corrèze. La formation débute en Septembre mais il est possible d'y accéder à tout moment.

L'apprenant est salarié de l'entreprise, il est rémunéré en fonction de son âge, rémunération calculée sur la base du SMIC selon la loi en vigueur :

<https://www.lapprenti.com/html/apprenti/salaire.asp>

• Modalités d'inscription :

- ✓ Signer un contrat d'apprentissage avec un employeur.
- ✓ Retirer un dossier d'inscription au CDFAA de la Corrèze, site de Naves auprès du secrétariat administratif ou prendre contact avec le centre de formation.
- ✓ Réaliser un diagnostic global à l'entrée en formation afin d'adapter la formation en fonction de votre parcours.

Modalités pédagogiques :

Cours théoriques en face à face, travaux pratiques sur site et en extérieur, projets de groupe, visites pédagogiques, rencontres partenariales, participation à des manifestations.